

Règlement particulier



NOT SO BAD

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition et s'engage à respecter le code de bonne conduite du joueur.

Un juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Le juge arbitre de la compétition est Maximilien VIOUX. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

La compétition se déroulera les 18 et 19 janvier 2020 **au complexe du Lac, avenue de la garenne, 91080 Evry-Courcouronnes sur 7 terrains.**

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un équipement adapté. Aucune sortie des terrains ne sera autorisée en dehors des arrêts prévus par le règlement.

Le tournoi est ouvert à la catégorie « seniors » (jeunes acceptés pour les catégories « minimes », « cadet » et « junior » uniquement) pour **les séries S1 (de 128 à 300 points), S2 (de 32 à 127,99 points), S3 (de 8 à 31,99 points) et S4 (de 0 à 7,99 points).** Le tournoi est national.

Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans deux tableaux. Le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer des tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes et d'autoriser, en cas de remplacement uniquement, la participation à 3 tableaux.

Les joueurs ne peuvent pas participer aux tournois en simple et en double mixte.

Les disciplines ouvertes pour chaque série seront le simple homme, le simple dame, le double homme, le double dame et le double mixte. Tous les tableaux se joueront avec une première phase de poule suivie d'une seconde phase éliminatoire.

Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.

En cas de remplacement, le comité d'organisation pourra accepter de modifier la constitution d'une paire. Toute modification d'inscription devra être mentionnée par courrier.

Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif uniquement. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'heure prévue (cf RGC).

Les joueurs s'inscriront dans leur série de classement si telle est leur inscription. Le classement pris en compte sera celui du **20 décembre 2019**. Le surclassement est libre en simple. Si un joueur se surclasse dans une série, il n'est pas obligé de se surclasser dans son second tableau d'inscription. Les paires de double et mixte devront au moins comporter un joueur classé dans la série demandée. Le surclassement simple du second joueur de la paire est autorisé.

La date limite d'inscription est fixée au **20 décembre 2019**. Le nombre d'inscriptions ne pourra pas dépasser 250 joueurs. En cas d'inscriptions trop nombreuses, les places seront attribuées par ordre de réception du courrier (cachet de la poste faisant foi) **selon le format STANDART de tournoi de la LIFB.**

Le montant des droits d'engagement est de 15 € (13 € + 2 €) pour 1 tableau et de 20 € (18 € + 2 €) pour 2 tableaux. Les frais d'inscriptions seront remboursés si le forfait est donné avant la date limite d'inscription (le 20 décembre 2019). Le supplément de 2 euros par joueur est perçu au titre du prélèvement de la FFBaD sur les droits d'inscription aux compétitions.

Après cette date, les inscriptions ne seront plus remboursables sauf en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle) et sur demande écrite accompagnée d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'employeur). De plus, si ce forfait intervient après le tirage au sort, le joueur devra également justifier auprès de la Ligue Ile de France dans les délais prévus. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.

Le tirage au sort aura lieu le **03 janvier 2020**. Une mise à jour des classements sera effectuée, en aucun cas un joueur qui change de classement à cette date ne sera changé de série.

Règlement particulier



En cas d'interruption en cours de compétition, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

Les inscriptions se feront uniquement par courrier accompagné du règlement par chèque à l'ordre du « **COC Badminton** ».

L'inscription d'une paire de double sera placée en liste d'attente et ne sera validée que lorsque les inscriptions seront reçues pour les deux partenaires.

Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

L'accès au plateau de jeu sera uniquement autorisé aux joueurs disputant leur match, aux membres du comité d'organisation, aux juges arbitres, aux conseillers d'équipe et au personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Les matchs seront auto-arbitrés. Tout joueur pourra cependant faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début du match.

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf lors du service où le joueur pourra servir une nouvelle et unique fois (filins, rampes de lumières et panneaux de basket ne font pas partie de l'infrastructure). Le deuxième service sera considéré comme faute.

Les volants seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain.

Le volant officiel «**RSL 3**» sera obligatoire en cas de désaccord entre les joueurs. Il sera fourni pour les finales. Chaque joueur devra se présenter sur l'aire de jeux en ayant un nombre suffisant de volants. La répartition se fera équitablement entre chaque joueur/paire.

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Seul le représentant du club pourra, le jour du tournoi, porter réclamation auprès du juge arbitre.

Les récompenses ne seront remises qu'en fin de journée pour les tableaux terminés, lors d'une cérémonie protocolaire, aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Toute participation implique l'adoption du présent règlement.